L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

26^{ème} rapport annuel

Tableau de bord

Michel Mouillart Université Paris Ouest 4 février 2014

La photographie des ménages détenant des crédits que propose la $26^{ième}$ vague de l'enquête réalisée par TNS-SOFRES pour l'Observatoire des Crédits aux Ménages a été prise en novembre 2013. L'enquête a été réalisée par voie postale auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages : 9 878 ont répondu dans les délais (le taux de sondage est donc de 2 $620^{ième}$), le taux de réponse (76,0 %) restant particulièrement élevé pour ce genre d'enquête.

2013, nouveau recul de la part des ménages détenant des crédits

En 2009, sous l'effet de la crise économique et financière internationale, le taux de global de détention des crédits par les ménages s'était rapidement replié (tableau 1) : à 50,8 % en 2009, contre 52,6 % une année auparavant, d'après l'Observatoire des Crédits aux Ménages. Pourtant, le taux de détention des crédits immobiliers (dont ceux destinés à l'accession à la propriété) n'a diminué que modérément, la demande, au premier rang de laquelle celle des ménages à revenus modestes, ayant pleinement bénéficié des dispositions publiques de soutien à l'économie. C'est donc surtout le repli des crédits à la consommation qui explique l'ampleur de la baisse constatée en 2009.

Le taux de détention des crédits a alors poursuivi son recul en 2010, pour s'établir à 49,5 %. C'est de nouveau l'usage des crédits à la consommation qui est à l'origine de cette évolution, le taux de détention des crédits immobiliers s'étant à peu près stabilisé (30,5 % des ménages) sous l'effet du maintien de l'accession à la propriété à haut niveau (23,2 % des ménages, un point haut des années 2000). Les dispositions publiques du Plan de Relance, l'amélioration sensible des conditions de crédit répercutées rapidement par les établissements de crédit et leur volonté de répondre à la demande ont en effet permis de redynamiser rapidement les marchés immobiliers à usage d'habitation.

Le taux global de détention des crédits s'est à peu près stabilisé en 2011, pour s'établir à 49,4 %. Le taux de détention des crédits à la consommation n'a pas reculé (30,2 % contre 30,1 % une année auparavant), à la différence de ce qui s'était constaté entre 2008 et 2010. Et le taux de détention des crédits immobiliers s'est accru, à 31,0 %, porté par le dynamisme des marchés immobiliers qui ne s'était pas démenti jusqu'au début de l'été. Notamment, la part des ménages en accession à la propriété a légèrement progressé pour s'établir à 23,3 %. Pourtant, durant l'été 2011, les contrecoups de la crise des dettes souveraines ont commencé à bouleverser les stratégies de consommation et d'investissement immobilier des ménages.

L'année 2012 a alors été profondément affectée par cette nouvelle crise. Les ménages ont révisé leurs projets de consommation, comme ils l'avaient d'ailleurs annoncé à la fin de l'année 2011 (tableau 6bis). D'autant que sous l'effet de la loi Lagarde, ils ont continué de réduire leur utilisation des crédits renouvelables. Et le taux de détention des crédits à la consommation a chuté : en s'établissant à 27,6 % en 2012, il a baissé plus fortement que lors de la crise économique et financière des années 2008-2009. Il est pratiquement redescendu au point le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître, 27,3 % en 1995. Pour autant, le taux de détention des crédits immobiliers a progressé : alors que la crise des marchés du neuf et de l'ancien a été sévère, il s'est établi à 31,4 % contre 31,0 % une année auparavant. Cette progression a été tirée par la part des ménages en accession à la propriété qui s'est établie à 23,7 % contre 23,3 % en 2011. En effet, comme en 2008, alors que les flux de l'accession se sont effondrés, la part des ménages détenant des crédits pour l'accession a continué à augmenter, bénéficiant avec retard de la forte remontée du nombre des accédants constatée en 2011. Mais au total, c'est la chute du taux de détention des crédits à la consommation qui a été la plus déterminante : en s'établissant à 48,6 % en 2012, le taux global de détention des crédits est descendu à son point le plus bas depuis 1989.

Et en 2013, le taux de détention des crédits a de nouveau reculé pour s'établir à 47,6 %, sous le niveau déjà particulièrement bas constaté en 2012. En l'absence de soutien public et après deux années de remise en cause des dispositifs d'aide et d'incitation (suppression du PTZ dans l'ancien, restriction et verdissement du PTZ dans le neuf, disparition du dispositif

« Scellier »), le taux de détention des crédits immobiliers diminue et la diffusion de l'accession à la propriété recule. La reprise du marché de l'ancien constaté dès le printemps 2013 n'ayant pas encore été assez rapide pour contrarier cette tendance récessive du taux de détention des crédits immobiliers qui est redescendu à 31,0 %. Et compte tenu d'un environnement macroéconomique guère propice à la réalisation des projets de consommation durable (électroménager, automobile et motocycle, travaux d'amélioration du logement), l'usage des crédits à la consommation a connu un nouveau recul prononcé : 26,6 % des ménages détenaient ce type de crédits à la fin de l'année 2013, donc en deçà du point le plus bas constaté en 1995.

Transformation des usages du crédit à la consommation

Dès 2009, l'usage des crédits à la consommation s'est fait moins intense. Lorsque les ménages sont inquiets sur leur avenir et que leur contrainte budgétaire devient plus prégnante (sous l'effet de la montée du chômage, par exemple), ils diffèrent en effet leurs projets de consommation durable : l'achat d'une automobile, par exemple, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir (les bateaux et les caravanes, notamment).

De plus, dès la fin de l'année 2009, les ménages ont commencé à modifier leurs comportements à l'égard des crédits renouvelables. Avant l'entrée en vigueur des principales dispositions de la loi Lagarde en juillet 2010, ils ont réduit le recours à ces crédits et cette transformation s'est poursuivie depuis.

Le recul du taux de détention des crédits à la consommation observé en 2009 puis en 2010 a néanmoins cédé la place à la stabilisation en 2011. Mais l'embellie a été de courte durée et, dès 2012, l'usage des crédits à la consommation a de nouveau reculé : fortement en 2012 et plus modérément en 2013. Cette rechute s'explique par la dégradation économique générale (forte montée du chômage, stagnation voire dégradation du pouvoir d'achat ...) invitant les ménages à plus de prudence dans la gestion de leurs dépenses, surtout lorsque leur financement fait appel au crédit.

Ces évolutions se sont alors traduites par le recul de la part des ménages qui contractent des crédits à la consommation directement auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit : cette part représentant 18,4 % de l'ensemble des ménages en 2013 (tableau 2) contre 21,5 % en 2008 (38,7 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2013 contre 40,8 % en 2008). Il en a été de même de la part des ménages qui contractent un crédit à la consommation sur le lieu de vente, avec 5,9 % en 2013 contre 7,2 % en 2008 (12,4 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2013 contre 13,7 % en 2008).

La baisse constatée dans la diffusion des « cartes » de magasin a été en revanche nettement plus rapide, avec 5,4 % des ménages en 2013 contre 9,6 % en 2008 (11,3 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2013 contre 18,3 % en 2008). Sous l'effet de l'application de la loi Lagarde, les ménages ont donc sensiblement modifié leurs pratiques de gestion budgétaire et de financement des petits achats de consommation.

A cet égard, les évolutions intervenues depuis 2009 dans les usages des crédits à la consommation accompagnent la plus grande prudence des emprunteurs. Au-delà des bouleversements imposés par la conjoncture, les ménages recourent néanmoins largement aux

crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets patrimoniaux et d'améliorer leur cadre de vie : pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Ils ont par contre allégé certaines de leurs pratiques antérieures, celles qui les conduisaient à rechercher des crédits à la consommation pour financer des dépenses de loisirs ou des dépenses de consommation courante, voire des placements financiers, des dépenses de santé ou les impôts : ces utilisations qui concernaient 13,9 % des ménages en 2007 (26,7 % des ménages endettés) ne sont plus le fait que de 8,4 % des ménages en 2013 (17,6 % des ménages endettés).

Lorsque les ménages utilisent des crédits à la consommation, c'est donc toujours et à titre principal pour réaliser des projets de consommation. En 2013, en dépit des évolutions économiques et financières, 24,9 % des ménages (52,3 % des seuls ménages avec crédit(s)) détenaient des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement (tableau 3). Néanmoins, il convient de souligner que le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté pratiquement stable jusqu'en 2011 (ils étaient 29,3% en 2009 et 28,7 % en 2011) a nettement reculé depuis 2012. Ainsi, l'usage des crédits à la consommation pour financer des véhicules automobiles, des motos ou des biens d'équipement de la maison a reculé fortement (21,1 % des ménages étaient dans cette situation en 2013 contre 25,6 % en 2009). Mais dans le même temps, la part des ménages qui financent ainsi des travaux d'amélioration du logement est restée à peu près stable.

Si le taux de détention des crédits à la consommation a reculé depuis 2009, c'est donc autant parce que les ménages ont modifié leurs pratiques de financement à crédit des dépenses de consommation courante que du fait de l'abandon de projet de consommation durable sous l'effet de la crise économique.

Nouvelle dégradation de la situation financière et budgétaire ressentie

Après la dégradation constatée en 2008, l'appréciation portée par les ménages avec crédit(s) sur leur situation financière s'est stabilisée durant deux années (tableau 4). Ainsi, fin 2010, 48,1 % des ménages détenant des crédits estimaient que durant les derniers mois leur situation financière s'était stabilisée, contre 39,4 % en 2008 à la même époque : dans le même temps, 40,4 % d'entre eux estimaient que leur situation financière s'était détériorée, contre 48,7 % fin 2008.

Dans le même temps, la part de ceux qui étaient confiants sur le niveau de leur budget s'est redressée : 54,7 % des ménages détenant des crédits considéraient qu'ils étaient à l'aise ou que leur budget était suffisant fin 2010 contre 50 % deux années auparavant. Alors que la part de ceux qui estimaient que, compte tenu de leur budget, « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires » reculait pour s'établir à 13,9 % fin 2010, contre 16 % deux années auparavant.

Même si les conséquences de la crise se faisaient toujours ressentir, le sentiment de l'amélioration semblait de plus en plus répandu : aussi bien parmi les seuls ménages détenant des crédits que parmi l'ensemble des ménages.

Avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les perspectives d'une prochaine amélioration de leur situation financière se sont de nouveau brouillées : le décrochage a été rapide et prononcé, puisque la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est

récemment détériorée a fortement augmenté en 2011 (+ 5,6 points pour s'établir à 46 % pour les seuls ménages détenant des crédits et + 6 points pour s'établir à 46,4 % pour l'ensemble des ménages). Après une année 2012 qui avait bénéficié d'un répit relatif, avec une faible dégradation des appréciations portées sur la situation financière (+ 0,8 point pour s'établir à 46,8 % pour les seuls ménages détenant des crédits et + 0,4 point pour s'établir à 46,8 % pour l'ensemble des ménages), 2013 a connu une nouvelle détérioration marquée : la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est détériorée s'établit ainsi à 49.7 % (+ 2,9 points, que les ménages détiennent ou non des crédits), contre 40,4 % en 2010 ! C'est la situation la plus mauvaise que l'Observatoire a eu à connaître, depuis 1989. Et bien sûr, la proportion de ceux qui estiment que leur situation financière s'est améliorée est descendue au plus bas : 8,2 % pour l'ensemble des ménages et 9,2 % pour les seuls ménages détenant des crédits.

Dans ce contexte, l'appréciation que les ménages portent sur leur budget continue à se détériorer : en 2013, 15,5 % de l'ensemble des ménages et 16,4 % des seuls ménages détenant des crédits considèrent que « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires », soit la proportion la plus élevée depuis 1989. Avec, en retour, une diminution sensible de la part de ceux qui s'estiment « à l'aise » ou qui considèrent que « ça va » : 50,6 % en 2013 contre 55,4 % en 2010 pour l'ensemble des ménages et 49,4 % en 2013 contre 54,7 % en 2010 pour les seuls ménages détenant des crédits.

Et il est remarquable de constater que la situation des ménages détenant des crédits ne paraît guère plus détériorée/dégradée que celle des autres ménages. Le recours au crédit n'est donc pas synonyme de situation budgétaire ou financière délicate, ce n'est pas la cause d'une plus grande fragilité, alors qu'eux aussi ont eu à traverser deux crises majeures.

Des charges de remboursement maintenant stabilisées

Durant les années 2008 et 2009, sous l'effet de la crise économique et financière, l'appréciation que les ménages portent sur leurs charges de remboursement s'était dégradée.

Mais dès 2010, après deux années de moindre recours au crédit, l'allègement du poids des charges de remboursement a été rendu possible par la décrue des taux d'intérêt et les dispositions que les établissements de crédit ont prises afin de traiter les situations individuelles les plus préoccupantes. Ainsi, fin 2010, 52,1 % des ménages avec crédit(s) estimaient que leurs charges de remboursement étaient supportables ou très supportables, donc à peu près le même pourcentage qu'en 2005 ou en 2006.

Néanmoins, avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les ménages qui détiennent des crédits ont ressenti une dégradation de leur situation budgétaire et financière. Et l'appréciation qu'ils portent sur le poids de leurs charges de remboursement s'est détériorée : fin 2011, 14,3 % d'entre eux estimaient que ces charges étaient trop ou beaucoup trop élevées, contre 13,8 % fin 2010. Dans le même temps, bien sûr, 49,5 % estimaient que ces charges de remboursement étaient supportables ou très supportables, en recul de 2,6 points sur un an.

Depuis 2012, cette détérioration s'est poursuivie : fin 2013, 15,5 % des ménages qui détiennent des crédits estimaient que les charges remboursement étaient trop ou beaucoup trop élevées. Mais cette proportion reste en fait comparable à celle qui s'est constatée durant la grande dépression : les conditions de crédit qui leur sont faites (taux et durées des crédit) et

la sécurisation des parcours d'emprunt qui leur est proposée (préparation des plan de financement, examen de leur capacité à rembourser, ...) ont permis aux ménages détenant des crédits de ne pas se trouver fragilisés dans un contexte de récession économique. Et 48,0 % estimaient en 2013 que ces charges restaient supportables ou très supportables. Ainsi, 84,5 % des ménages détenant des crédits considèrent que leurs charges de remboursement sont supportables, contre 86,2 % trois années auparavant, avant que ne se déclenche la crise actuelle. Et la perception des ménages qui recourent au crédit ne s'est pas dégradée du fait du recours au crédit ou des conditions de crédit qui leur sont faites, mais en réponse à la détérioration de l'environnement général, comme cela avait déjà été le cas lors de la grande dépression.

Une demande de crédits qui se relève doucement

Dès l'automne 2008, les ménages avaient révisé à la baisse leurs intentions de recourir au crédit. Mais à partir de l'été 2009, l'amélioration des conditions du crédit immobilier (niveau des taux, durée des prêts accordés, ...) et le dynamisme de l'offre bancaire les avaient convaincus que la période était redevenue propice à la réalisation des projets. Et fin 2009, 5,6 % des ménages déclaraient avoir l'intention de souscrire un crédit immobilier dans les six premiers mois de 2010, contre 4,8 % fin 2008. Le redressement était remarquable.

Pourtant, durant l'été 2010, les hésitations de la demande se sont renforcées. Les annonces publiques concernant la remise en cause des dispositifs de soutien de la demande dès le début de 2011 (abandon du crédit d'impôt au titre des intérêts d'emprunt, réforme du PTZ, dégradation du dispositif « Scellier ») sont venues perturber les anticipations des ménages qui envisageaient de réaliser des projets immobiliers. Une part non négligeable de la demande réalisée par anticipation sur la fin de 2010 n'avait donc plus de raison de se réaliser durant les premiers mois de 2011. Aussi, en novembre 2010, les ménages n'étaient plus que 4,8 % à envisager la souscription de crédits immobiliers durant les six premiers mois de 2011.

Cette prudence des ménages se retrouvait en outre dans leurs intentions de souscription de nouveaux crédits à la consommation pour 2011 : pas vraiment rassurés par les perspectives économiques, ils avaient révisé à la baisse leurs intentions (4,1 % fin 2010, contre 4,4 % fin 2009 et 4,6 % fin 2008).

Les intentions des ménages concernant la souscription future de nouveaux crédits pour les six premiers mois de 2012 se sont de nouveau détériorées : jamais depuis sa création, l'Observatoire n'avait eu à connaître une aussi grande prudence de la part des ménages. Avec 4,0 % des ménages à envisager la souscription de nouveaux crédits immobiliers et 3,6 % à envisager la souscription de nouveaux crédits à la consommation, le repli de la demande a été sans précédent, les intentions de souscription ayant reculé de l'ordre de 30 %. La dégradation de l'horizon prévisionnel des ménages associée à l'ouverture de la crise des dettes souveraines avait conduit les ménages à réviser tous leurs projets à la baisse. Et en outre, si on se limite aux seuls crédits immobiliers, de nouvelles annonces publiques (suppression du PTZ dans l'ancien, dégradation du PTZ dans le neuf et nouveau rabotage du dispositif « Scellier ») étaient venues déstabiliser les projets des ménages durant l'automne 2011.

Pour 2013, les ménages n'étaient pas non plus très optimistes : ils étaient proportionnellement aussi peu nombreux à envisager la souscription future de crédits immobiliers ou à la consommation à la fin de l'année 2012 qu'ils l'étaient une année auparavant, les perspectives

macroéconomiques et les évolutions attendues du chômage les incitant toujours à la prudence. Surtout que dans l'immobilier, les soutiens publics de la demande sont désormais défaillants : tant du côté de l'accession à la propriété, avec une nouvelle détérioration du PTZ que de celui de l'investissement locatif privé, avec l'abandon du dispositif « Scellier » et son remplacement par un dispositif « Duflot » nettement moins incitatif.

Le contexte ne paraissait donc guère favorable à l'expansion du crédit. Cela s'est bien constaté dans le secteur des crédits à la consommation. Pourtant, au cours du printemps 2013, la demande de crédits immobiliers s'est redressée : le marché de l'ancien s'est débloqué, la demande en attente de réalisation n'entendant plus les annonces répétées d'une future baisse des prix. Dès lors, les fondamentaux des marchés ont repris le dessus : les déterminants macroéconomiques et financiers de la demande, bien sûr, mais aussi les conditions de la revente des logements sur le marché de l'ancien. Et comme les dispositifs d'aide et d'incitation à la demande ne peuvent plus être dégradés, la demande continue de se redresser. Alors que la perspective d'une reprise économique (modérée) se précise, que la stabilisation et la décrue à venir du chômage se confirment, les intentions de souscription de nouveaux crédits dans les six premiers mois de 2014 s'améliorent : aussi bien pour les crédits immobiliers (4,5 % fin 2013, contre 4,1 % fin 2012) que pour les crédits à la consommation (3,9 % fin 2013, contre 3,5 % fin 2012). Après deux années de détérioration des marchés, l'embellie est remarquable, même si le dynamisme dont la demande avait fait preuve durant la première moitié des années 2000 paraît lointain.

En guise de conclusion

Au-delà des transformations de l'environnement des ménages et des modifications de leurs habitudes de consommation, le recours au crédit est toujours un élément décisif de la réalisation des projets immobiliers et de consommation. Et pour la plupart des ménages qui recourent au crédit, les évolutions constatées durant les dernières années montrent que les utilisations sont plus raisonnées que par le passé : cela s'était déjà observé pour les crédits immobiliers durant les années 90, avec une meilleure préparation des projets, avec la montée de l'apport personnel ... et au total, avec la forte diminution de la sinistralité. C'est maintenant ce qui se constate pour les crédits à la consommation, avec le recentrage de leur usage afin de financer, pour l'essentiel, la réalisation de projets patrimoniaux et d'amélioration de leur cadre de vie.

Mais avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les ménages ont de nouveau été conduits à réviser leurs projets immobiliers et de consommation et à limiter leurs recours aux crédits. Le taux de détention des crédits est alors descendu au point le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître depuis 1989. L'amélioration constatée dès le printemps 2013 sur les marchés immobiliers et le regain des intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers et à la consommation pour 2014 laissent attendre une stabilisation prochaine, voire une remontée modérée, des taux de détention des crédits.

Pour autant, l'amélioration attendue pour 2014 ne permettra pas de retrouver (rapidement) les taux de détention des crédits immobiliers et (surtout) à la consommation observés par le passé. D'autant qu'au-delà des conséquences que la situation macroéconomique globale peut avoir sur leurs comportements, les ménages semblent avoir modifié leur pratique de recours au crédit à la consommation, contraints il est vrai par les dispositions législatives passées ou à venir.

L'érosion de l'appréciation qu'ils portent sur leur situation financière et budgétaire est en outre venue altérer leur rapport aux charges de remboursement des crédits contractés. Alors que les conditions de crédit se sont nettement améliorées, le poids ressenti et exprimé des charges s'est alourdi depuis 2011, pour retrouver en 2013 les niveaux observés durant les années 2008-2009. Cependant, la part des ménages qui estiment que ces charges de remboursement sont supportables reste élevée : à 84,5 %, donc juste un peu en dessous du niveau annuel moyen constaté depuis le début des années 2000.

Annexe statistique

Les principaux tableaux récapitulatifs de l'OCM

Tableau 1 : La diffusion des crédits parmi les ménages (Source : OCM)

Taux de détention des crédits par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ensemble des ménages avec crédits	52,9	51,3	49,7	50,2	52,6	50,9	52,0	52,6	50,8	49,5	49,4	48,6	47,6
dont ménages ne détenant…													
que des crédits immobiliers des crédits immobiliers et	17,5	17,2	16,5	17,2	18,1	18,3	18,8	18,8	19,1	19,4	19,2	21,0	21,0
des crédits à la consommation	11,6	12,0	12,0	11,9	12,4	11,9	11,8	12,5	11,7	11,1	11,8	10,4	10,0
que des crédits à la consommation	23,8	22,1	21,2	21,1	22,1	20,7	21,4	21,3	20,0	19,0	18,4	17,2	16,6
dont accédants à la propriété	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5
Fréquence d'utilisation du découvert bancaire	24,1	22,8	23,4	24,5	24,4	24,4	24,1	24,6	25,1	24,4	25,4	26,1	26,0

Tableau 2 : Les réseaux d'accès aux crédits à la consommation (Source : OCM)

Taux de détention des crédits par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6
directement auprès du vendeur au moment de l'achat carte (magasin, grande surface ou organisme de crédit) auprès d'une banque, d'un organisme de crédit * dont un crédit renouvelable * dont un autre crédit (un crédit autre que renouvelable)	6,3 13,6 21,5	5,3 10,8 17,6	5,8 10,0 17,5	7,1 10,5 20,7	6,9 12,2 21,0	6,6 10,0 21,0	7,0 10,3 21,4	7,2 9,6 21,5	7,4 7,7 20,4	6,8 6,8 19,7	6,6 6,3 20,4	6,2 5,8 18,8 13,9 6,6	5,9 5,4 18,4 13,2 6,7
auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles) auprès de la famille, des amis	1,7 1,3	1,5 1,0	1,6 0,8	1,6 1,3	1,8 1,5	1,5 1,4	1,8 1,,4	2,2 1,5	1,4 1,4	1,3 1,3	1,2 1,5	1,0 1,3	0,9 1,3

Remarque : plusieurs réseaux d'accès aux crédits possibles

Tableau 3 : Les raisons de l'usage des crédits à la consommation (Source : OCM)

Taux de détention des crédits													
par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6
Pour acheter													
un bien d'équipement de la maison (télé, électroménager)	13,0	11,0		9,8		9,6	10,0		7,4	7,0	6,3	6,8	6,5
une automobile, une moto	18,6	18,3		18,7		18,1	18,5		18,2	17,7	18,1	14,9	14,6
un équipement de loisirs (bateau, skis, caravane)	0,5	0,4		0,5		0,5	0,6		0,5	0,5	0,5	0,4	0,3
un produit financier (actions, SICAV,)	0,2	0,1		0,1		0,1	0,3		0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
un autre bien non professionnel	2,2	1,9		1,8		1,9	1,9		1,5	1,5	1,7	1,4	1,4
Pour payer													
des frais de santé	0,4	0,5		0,6		0,6	0,9		8,0	0,6	0,5	0,5	0,5
les impôts	1,0	0,5		0,7		1,0	1,1		1,1	0,8	0,8	1,0	1,0
une prime d'assurance	0,2	0,2		0,2		0,1	0,2		0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
des dépenses de loisirs, des vacances	1,7	1,2		1,3		1,1	1,2		1,0	0,8	0,9	1,0	0,9
une facture d'un montant exceptionnel ou imprévu	4,1	3,8		3,6		3,6	4,3		2,6	2,6	2,6	2,9	2,5
les dépenses de consommation courante	4,9	5,4		4,7		4,9	5,3		3,6	2,7	2,9	3,1	3,1
des travaux d'amélioration de votre logement									3,7	4,1	4,3	3,8	3,8
le réaménagement de vos crédits									1,9	1,8	1,9	1,6	1,5
d'autres dépenses non professionnelles	4,0	3,9		3,8		3,6	3,6		2,5	2,2	2,4	2,6	2,4
emarque : plusieurs raisons d'usage des crédits possibles		· non di	sponible	(échanti	llon restr	eint ou q	uestion r	écente)					

Tableau 4 : La situation financière et budgétaire des ménages avec crédits (Source : OCM)

Répartition des ménages avec crédits (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
L'appréciation des ménages sur leur budget													
nous sommes à l'aise	16,3	17,1	16,1	16,6	16,8	15,8	16,0	13,5	14,9	15,8	13,8	13,8	13,5
ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	40,9	40,9	39,7	39,2	38,3	40,4	36,5	36,5	37,1	38,9	37,6	35,7	35,9
c'est juste, mais il faut faire attention	30,4	30,5	32,1	31,5	31,8	30,4	32,5	34,0	33,0	31,4	34,9	35,2	34,2
nous y arrivons difficilement	10,2	9,5	9,8	10,5	11,1	10,7	12,6	13,5	12,4	11,9	11,8	13,1	13,9
nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	2,2	2,0	2,3	2,3	2,0	2,7	2,4	2,5	2,6	2,0	1,9	2,2	2,5
La situation financière depuis 6 mois													
nettement améliorée	4,2	3,9	3,2	2,7	2,1	2,7	2,6	2,0	1,7	1,5	1,7	1,3	1,6
un peu améliorée	15,8	15,6	14,2	13,5	14,8	13,0	12,2	9,9	9,7	10,0	9,5	8,4	7,6
stabilisée	52,9	50,8	47,6	49,2	46,3	51,4	44,7	39,4	45,3	48,1	42,8	43,5	41,1
un peu dégradée	23,1	25,0	28,8	27,8	30,4	26,8	31,4	38,3	35,4	33,6	37,2	38,0	38,8
nettement dégradée	4,0	4,7	6,2	6,8	6,4	6,0	9,1	10,4	7,9	6,8	8,8	8,8	10,9

Tableau 4bis : La situation financière et budgétaire de l'ensemble des ménages (Source : OCM)

Répartition de l'ensemble des ménages													
(en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
L'appréciation des ménages sur leur budget													
nous sommes à l'aise	21,0	21,8	21,0	20,9	12,4	15,8	16,0	16,1	17,8	18,0	16,2	16,3	15,5
ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	38,7	38,7	38,6	37,7	36,5	40,4	36,5	35,0	35,9	37,4	35,6	34,9	35,1
c'est juste, mais il faut faire attention	30,5	29,5	30,3	30,3	34,5	30,4	32,5	34,8	32,9	31,2	34,2	34,1	33,9
nous y arrivons difficilement	8,3	8,7	8,6	9,6	13,8	10,7	12,6	12,4	11,7	12,0	12,4	13,1	13,9
nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	1,5	1,3	1,5	1,5	2,8	2,7	2,4	1,7	1,7	1,4	1,6	1,6	1,6
La situation financière depuis 6 mois													
nettement améliorée	3,9	3,3	3,1	2,5	2,3	2,7	2,6	1,8	1,7	1,5	1,4	1,2	1,4
un peu améliorée	13,3	13,1	12,0	12,0	14,7	13,0	12,2	8,3	8,2	8,6	8,1	7,0	6,8
stabilisée	56,2	54,1	50,6	51,4	43,6	51,4	44,7	41,1	47,5	49,5	44,1	45,0	42,1
un peu dégradée	23,2	25,4	29,0	28,1	31,7	26,9	31,4	38,8	35,0	33,7	37,5	38,8	39,9
nettement dégradée	3,4	4,1	5,4	6,1	7,7	6,0	9,1	10,0	7,6	6,7	8,9	8,0	9,8

Tableau 5 : L'appréciation des ménages avec crédits sur le poids de leurs charges de remboursement (Source : OCM)

Répartition des ménages avec crédits (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Le montant des remboursements des crédits													
beaucoup trop élevé	3,9	3,8	4,2	4,4	4,3	4,5	6,2	4,9	4,9	4,5	3,8	4,9	4,6
trop élevé	9,0	9,2	8,1	9,4	9,8	9,3	11,7	10,5	10,7	9,3	10,5	10,2	10,9
élevé mais supportable	28,0	28,7	30,2	31,2	34,5	33,3	33,3	33,7	33,9	34,1	36,2	35,9	36,5
supportable	40,1	39,9	40,2	39,4	37,2	38,8	34,9	37,3	37,5	38,1	36,9	36,7	36,0
très supportable	19,0	18,3	17,3	15,6	14,2	14,1	13,9	13,6	13,0	14,0	12,6	12,3	12,0

Tableau 6 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

Part des ménages avec crédits													
(en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Part des ménages avec crédits qui													
envisagent la souscription													
à un crédit immobilier	5.6	5.5	5.9	6.0	6.6	5.0	5.8	4.9	5.7	5.0	4,1	3,9	3,9
à un crédit à la consommation	7.4	6.9	6.1	6.5	7.2	6.5	7.5	6.4	6.1	6.0	5,0	5,0	5,5

Tableau 6bis : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

Part de l'ensemble des ménages													
(en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Part de l'ensemble des ménages qui													
envisagent la souscription													
à un crédit immobilier	5,0	4,9	5,3	5,5	6,0	4,9	5,8	4,8	5,6	4,8	4,0	4,1	4,5
à un crédit à la consommation	5,3	5,0	6,1	4,6	4,8	4,5	5,1	4,6	4,4	4,1	3,6	3,5	3,9